

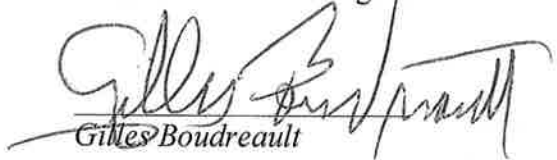
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général par intérim de la municipalité de Saint-Gédéon à l'effet que :

1. Le conseil municipal a adopté le 31 janvier 2022 le règlement numéro 2022-508 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » ;
2. Une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;
3. Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ à Saint-Gédéon ce onzième jour de février deux mille vingt-deux.


Gilles Boudreault
Directeur général par intérim